



LE MINISTRE,  
PORTE PAROLE DU GOUVERNEMENT

Paris, le

21 JUIN 2011

Le Ministre

à

Monsieur le ministre d'Etat,  
ministre des affaires étrangères et européennes

et

Mesdames et messieurs les ministres  
et secrétaires d'Etat

Messieurs les Préfets de région

Mesdames et Messieurs les Préfets de département

NOR 110CKJYU40774C

L'amélioration des conditions de travail dans la Fonction publique constitue un enjeu essentiel de la modernisation de notre politique des ressources humaines et des relations sociales.

C'est pourquoi le Gouvernement a signé le 20 novembre 2009 avec les organisations syndicales représentatives de la Fonction publique et les employeurs publics (Etat, collectivités locales, établissements hospitaliers) un accord sur la santé et la sécurité au travail. Il apporte une réponse globale et individuelle aux enjeux relatifs à la santé et à la sécurité dans la Fonction publique et intègre l'évaluation et la prévention des risques psychosociaux (stress, souffrance au travail, suicides, etc.).

La circulaire du 18 mai 2010 rappelle à ce titre les obligations des chefs de service en matière d'évaluation des risques professionnels et notamment de la prise en compte des risques psychosociaux.

Des actions ont d'ores et déjà été conduites dans de nombreux ministères afin de mettre en place des dispositifs de prévention des risques psychosociaux, associant l'ensemble des acteurs concernés (services des ressources humaines, médecins de prévention, inspecteurs hygiène et sécurité, services sociaux...). Je souhaite que ces actions se poursuivent, et soient déclinées dans l'ensemble des services dans le cadre d'un dialogue social de qualité.

Cependant, il est nécessaire d'aller plus loin dans la prévention des risques psychosociaux. Pour ce faire, des mesures très concrètes seront prises d'ici la fin de l'année 2011. Il s'agit notamment de la création d'outils méthodologiques d'aide à l'identification des facteurs de risques et à l'évaluation des risques psychosociaux. Des fiches de risques seront proposées, qui auront vocation à fournir aux employeurs

MINISTÈRE DU BUDGET  
DES COMPTES PUBLICS  
DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

des exemples pouvant servir de modèle dans le cadre d'une démarche de prévention. Des outils d'aide à la mise en place de politiques de prévention des risques psychosociaux vous seront également soumis, notamment à travers un guide méthodologique de prévention des risques psychosociaux comportant des fiches opérationnelles, ainsi que des modèles de supports de communication à destination des agents.

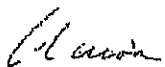
Je vous rappelle par ailleurs que la prise en compte des risques psychosociaux sera bientôt un objet du dialogue social : la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social prévoit l'élargissement de la mission des comités d'hygiène et de sécurité aux conditions de travail. Ces instances auront à connaître des questions relatives à la santé physique et mentale des personnels. Je vous demande de vous assurer auprès des services placés sous votre autorité que l'ensemble de ces instances soient mises en place rapidement à la suite des élections professionnelles qui se tiendront en octobre 2011. Sans attendre, je vous invite à ce que ces questions puissent être débattues au sein des comités d'hygiène et de sécurité.

En sus de cette intégration de la prévention des risques psychosociaux au sein des instances de dialogue social, je vous rappelle l'attention que les chefs de service placés sous votre autorité doivent porter à la prise en charge des situations de crise (accidents graves, suicides ou tentatives de suicide notamment). Dans ce cadre, vous veillerez à ce que l'organisation des premiers secours, ainsi que, le cas échéant, des dispositifs d'écoute et de soutien psychologique, soient mis en place à l'intention des agents directement concernés par l'accident et leurs collègues. Par ailleurs, je vous rappelle que les causes des accidents graves doivent, dans le cadre des comités d'hygiène et de sécurité, obligatoirement faire l'objet d'une analyse, afin de prévenir l'apparition d'autres situations pathogènes.

L'encadrement intermédiaire et de proximité joue un rôle clé pour accompagner les réformes et faciliter leur compréhension et leur appropriation par tous les agents concernés. C'est pourquoi je souhaite, comme cela vous avait été demandé par circulaire du 3 septembre 2010, que des formations soient mises en place à leur intention sur la conduite et l'accompagnement du changement.

Je vous informe également que le suivi des statistiques relatives aux suicides ou tentatives de suicides avérés sur le lieu de travail sera opéré par la Direction générale de l'administration et de la Fonction publique et étudié dans le cadre de l'observatoire de la santé au travail, placé auprès du futur Conseil commun de la Fonction publique.

Je suis convaincu que ces mesures permettront de faire progresser la prévention des risques psychosociaux dans l'administration.

  
François BAROIN